

FICHE TECHNIQUE SECURITE

conforme à la réglementation (CE) No. 1907/2006

Concentré InSpec QT

Version 3.0 / EN
Date de révision 16.08.2016
Date d'impression 16.08.2016

SECTION 1 : Identification de la substance / du mélange et de la société / l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom de la substance : Concentré InSpec QT

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance / du mélange : Ingrédient actif pour les produits bioacides

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche technique sécurité

Société : Redditch Medical (une division
de Entaco) Unit 90 Heming Rd
Washford Redditch B98 0EA.
Royaume-Uni
+44 (0) 1527 830490

Adresse email du responsable / émetteur : craig.thomas@redditchmedical.com

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

01527 830940 aux heures de bureau

+44 (0) 7908 176679 en dehors des heures de bureau

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

REGLEMENTATION (CE) No 1272/2008

Corrosion de la peau : Catégorie 1B

H314 Provoque de graves brûlures de la peau

Toxicité aiguë pour les organismes aquatiques

H400 Très toxique pour la vie aquatique.

Toxicité chronique pour les organismes
aquatiques : Catégorie 2

H411 Toxique pour la vie aquatique avec des
effets durables.

67/548/EEC / 1999/45/EC

Provoque des brûlures.

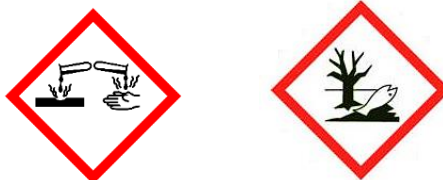
Très toxique pour les organismes aquatiques.

2.2 Eléments d'étiquette

Etiquetage conforme aux directives CE

REGLEMENTATION (CE) No 1272/2008

Pictogramme/Symboles :



Mot de signalement : Déclarations de danger
H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions des yeux
H400 : Très toxique pour la vie aquatique.
H411 : Toxique pour la vie aquatique avec des effets durables.

Déclaration des précautions

P273 : Eviter de déverser dans l'environnement.
P280 : Porter des gants de protection / vêtements de protection / protection des yeux / protection faciale.
P305 + P351 + P338 : SI DANS LES YEUX : Rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 : Appeler immédiatement le CENTRE ANTI-POISON ou un médecin.

67/548/EEC / 1999/45/EC

Symbole(s)



:

Corrosif

Dangereux
pour
l'environnement

Phrase(s) R

R34 : Provoque des brûlures.
R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Phrase(s) S

S26 : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau et appeler un médecin.
S28 : Après contact avec la peau, laver immédiatement avec beaucoup d'eau.
S36/37/39 : Porter des vêtements de protection appropriés, des gants et une protection oculaire / faciale.
S45 : En cas d'accident ou si vous ne vous sentez pas bien, appeler immédiatement un médecin (en lui montrant l'étiquette si possible).
S61 : Eviter de déverser dans l'environnement. Voir les instructions spéciales / fiches techniques sécurité.

Etiquetage spécial de certains mélanges : Utiliser les biocides en toute sécurité. Lire toujours l'étiquette et l'information sur le produit avant de l'utiliser.

2.3 Autres dangers

Conseil général : Aucune information disponible.

SECTION 3 : Composition / Informations sur les ingrédients

3.2 Mélanges

Substances / Mélanges : Mélange

Composants dangereux

Chlorure de didecyldiméthylammonium

No. CAS	No. EC / Numéro enregistrement	Classification	Concentration
7173-51-5	230-525-2	Tox.aiguë ; 3; H301 Corr.dermique; 1B; H314 Aquatique aiguë; 1; H400 Aquatique chronique; 1; H410 C, N; R22, R34, R50	< 10 %

Carbonate de potassium

584-08-7	209-529-3	Irrit.dermique; 2; H315 Irrit. yeux 2; H319 STOT SE; 3; H335 Xi; R36/37/38	< 10 %
----------	-----------	---	--------

2-Aminoéthanol

141-43-5	205-483-3	Tox.aiguë; 4; H302 Tox.aiguë; 4; H312 Tox.aiguë; 4; H332 Corr. peau; 1B; H314 C; R20/21/22, R34	< 10 %
----------	-----------	---	--------

Propan-2-ol

67-63-0	200-661-7 / 01-2119457558-25-XXX X	Inflam. Liq.; 2; H225 Irrit.yeux; 2; H319 STOT SE; 3; H336 F, Xi; R11, R36, R67	< 5 %
---------	--	--	-------

Pour le texte complet des déclarations H mentionnées dans cette section, voir la Section 16.

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cette section, voir la Section 16.

(*) Composants avec des paramètres de contrôle sur le lieu de travail Voir le chapitre 8

SECTION 4 : Premiers soins

4.1 Description des premiers soins

- Inhalation : Transporter la victime à l'air frais. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Donner de l'oxygène. La personne donnant les premiers soins doit se protéger. Appeler immédiatement un médecin.
- Contact avec la peau : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Après contact avec la peau, laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un médecin.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin.
- Ingestion : Appeler immédiatement un médecin. Nettoyer la bouche avec de l'eau et ensuite faire boire beaucoup d'eau. Ne pas provoquer le vomissement sans l'avis d'un médecin. Ne rien donner par la bouche à une personne inconsciente.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

- Symptômes : Aucune information disponible.

4.3 Indication nécessitant l'appel immédiat d'un médecin et un traitement spécial

- Traitement : Aucune information disponible.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Fluides extincteurs

- Fluides extincteurs appropriés : Poudre sèche, pulvérisation d'eau, mousse

5.2 Dangers spéciaux résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Le réchauffement ou l'incendie peuvent dégager des gaz toxiques.

5.3 Conseils pour les sapeurs pompiers

- Équipement de protection spéciale pour les sapeurs pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.
- Information complémentaire : Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients non ouverts.

SECTION 6 : Mesures en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions personnelles : Utiliser un appareil respiratoire pour exécuter des opérations impliquant une exposition potentielle à des vapeurs du produit.

6.2 Précautions pour protéger l'environnement

Précautions pour protéger l'environnement : Ne pas vider dans des eaux de surface ou dans un réseau d'égouts.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir le déversement, puis collecter avec un matériau absorbant non combustible.
(par exemple, sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et le placer dans un conteneur pour l'éliminer conformément aux réglementations locales / nationales (voir la section 13).

6.4 Références à d'autres sections

Conseil supplémentaire : Pour la protection personnelle, voir la section 8.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions pour une manipulation sûre

Conseils pour une manipulation sûre : Eviter le contact avec la peau et les yeux. Assurer un renouvellement suffisant de l'air et/ou prévoir une évacuation dans les locaux de travail.

Conseils pour la protection contre l'incendie et l'explosion. : Prendre des mesures de précaution contre les décharges d'électricité statique.

7.2 Conditions pour un stockage sûr tenant compte des incompatibilités

Conditions requises pour les zones de stockage et les conteneurs : Conserver le récipient fermé hermétiquement. Pour maintenir la qualité du produit, ne pas le stocker en présence de chaleur ou d'exposition directe aux rayons solaires. Le conserver à un endroit sec, frais et bien ventilé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Utilisation(s) spécifique(s) : Aucune information disponible.

SECTION 8 : Contrôles d'exposition / protection personnelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition sur le lieu de travail

Composants	No. CAS	Type de valeur (forme d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
2-Aminoéthanol	141-43-5	STEL	4 ppm 10 mg/m ³	SMAK
		TWA	2 ppm 5 mg/m ³	SMAK
		TWA	1 ppm 2,5 mg/m ³	ECTLV
		STEL	3 ppm 7,6 mg/m ³	ECTLV
		MAK (Vapeur et aérosol.)	2 ppm 5,1 mg/m ³	DFG MAK

		TWA	3 ppm	ACGIH
		STEL	6 ppm	ACGIH
		STEL	6 ppm 15 mg/m ³	NIOSH/GUI D E
		REL	3 ppm 8 mg/m ³	NIOSH/GUI D E
Propan-2-ol	67-63-0	TWA	200 ppm 500 mg/m ³	SMAK
		STEL	400 ppm 1 000 mg/m ³	SMAK
		MAK	200 ppm 500 mg/m ³	DFG MAK
		TWA	200 ppm	ACGIH
		STEL	400 ppm	ACGIH
		REL	400 ppm 980 mg/m ³	NIOSH/GUI D E
		STEL	500 ppm 1 225 mg/m ³	NIOSH/GUI D E

8.2 Contrôles d'exposition

Equipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : En cas de formation de vapeur, utiliser un appareil respiratoire avec un filtre agréé.
Appareil respiratoire avec un filtre de vapeur (EN 141) Appareil respiratoire avec un filtre ABEK.
- Protection des mains : Matériau approprié : Caoutchouc nitrile
Temps de percement : > 480 min
Noter les informations données par le producteur sur la perméabilité et les temps de pénétration, ainsi que les conditions particulières sur le lieu de travail (effort physique, durée de contact).
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité bien ajustées
- Protection faciale
- Protection de la peau et du corps : Choisir une protection du corps en fonction de la quantité et de la concentration de substance dangereuse sur le lieu de travail.
Tablier en caoutchouc ou en plastique
Bottes en caoutchouc ou en plastique
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après avoir manipulé le produit. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever et laver les vêtements et les gants contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant de les réutiliser.

Contrôles d'exposition à l'environnement

- Conseil général : Ne pas vider dans des eaux de surface ou dans un réseau d'égouts.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Etat physique	: liquide
Couleur	: jaune clair
Odeur	: caractéristique
pH	: 12,9 (20 °C)
Point/intervalle de fusion	: aucune donnée disponible
Point / plage d'ébullition	: aucune donnée disponible
Point d'éclair	: > 65 °C
Pression de vapeur	: 23 hPa (20 °C)
Masse spécifique	: 1,06 g/cm ³ (20 °C)
Solubilité dans l'eau	: complètement miscible
Auto-inflammabilité	: non auto-inflammable
Viscosité, dynamique	: 30 mPa.s (20 °C)
Explosivité	: Code classification : Non explosif

9.2 Autres informations

Aucune donnée disponible

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec les acides forts. Stable dans des conditions normales

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

10.5 Matériaux incompatibles

Acides

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune décomposition si stocké normalement.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Conseil supplémentaire : En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'œsophage et de l'estomac.

Les données toxicologiques suivantes concernent : Chlorure de

didecyldiméthylammonium (No. CAS : 7173-51-5)

Informations sur les effets toxicologiques

- Toxicité orale aiguë (LD50) : 238 mg/kg
Espèce : Rat
Méthode : Recommandation d'essai OCDE 401
- Toxicité dermique aiguë (LD50) : 3 342 mg/kg
Espèce : Lapin
- Irritation de la peau : irritant
Espèce : Lapin
Temps d'exposition : 3 min
Méthode : Recommandation d'essai OCDE 404
- Sensibilisation : non sensibilisant
Espèce : Cobaye
Test Buehler
Méthode : US-EPA
- Génotoxicité in vitro : négative
Test Ames, Salmonella typhimurium Méthode :
Recommandation d'essai OCDE 471
- négatif
Test d'aberration chromosomique in vitro, Cellules ovariennes de hamster
- négatif
Mutation des gènes, Cellules ovariennes de hamster chinois
- Génotoxicité in vitro : négative
Test d'aberrations chromosomiques in vivo
Voie d'application : Orale
Espèce : Rat
Méthode : Recommandation d'essai OCDE 475

2-Aminoéthanol (No. CAS : 141-43-5)

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë (LD50)	:	1 510 mg/kg Espèce : Rat
Toxicité dermique aiguë (LD50)	:	1 025 mg/kg Espèce : Lapin Temps d'exposition : 24 h
Irritation de la peau	:	Corrosives Espèces : Lapin Temps d'exposition : 4 h
Irritation des yeux	:	Corrosives : Espèces : Lapin
Génotoxicité in vitro	:	négatif Test d'Ames
Génotoxicité in vitro	:	négative Test du micronoyau in vivo

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons : aucune donnée disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Comportement dans les
compartiments : aucune donnée disponible
environnementaux

12.5 Résultats d'évaluation PBT et vPvB

Evaluation : Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme
persistante, bioaccumulative et toxique (PBT).
Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très
persistante et très bioaccumulative (vPvB).

12.6 Autres effets défavorables

Concentré InSpec QT

Conseil supplémentaire : Aucune donnée disponible sur le produit lui-même.

Ne pas vider dans des eaux de surface ou dans un réseau d'égouts.
Le rejet dans l'environnement doit être évité.

Les données écotoxicologiques suivantes concernent :

Chlorure de didecyldiméthylammonium (No. CAS : 7173-51-5)

Toxicité

Toxicité pour les poissons (LC50)	: 0,19 mg/l Espèce : Pimephales promelas (tête-de-boule) Toxicité aiguë Durée d'exposition : 96 h Méthode : US-EPA
Toxicité pour les poissons (NOEC)	0,032 mg/l Espèce : Danio rerio (poisson zébré) Toxicité chronique Durée d'exposition : 34 j Méthode : Recommandation d'essai OCDE 210
Toxicité pour la daphnie et d'autres invertébrés aquatiques (EC50)	: 0,062 mg/l Espèce : Daphnia magna (puce d'eau) Immobilisation Durée d'exposition : 48 h Méthode : EPA-FIFRA
(NOEC)	0,010 mg/l Espèce : Daphnia magna (puce d'eau) Test de reproduction Durée d'exposition : 21 j Méthode : Recommandation d'essai OCDE 211
Toxicité pour les algues (ErC50)	: 0 026 mg/l Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes) Inhibition de la croissance Durée d'exposition : 96 h Méthode : Recommandation d'essai OCDE 201
Facteur M (toxicité aquatique aiguë)	: 10
Facteur M (toxicité aquatique chronique)	: 1
Toxicité pour les bactéries (EC50)	: 11 mg/l Espèce : boue activée Inhibition de la respiration Temps d'exposition : 3 h Méthode : Recommandation d'essai OCDE 209

Persistence et dégradabilité

Biodégradabilité : Test de Sturm modifié : 72 %
Facilement biodégradable
Durée d'essai : 28 j
Méthode : Recommandation d'essai OCDE 301B

Test Die-Away : 93,3 %
Durée d'essai : 28 j

Test de confirmation OCDE : 91 %
Durée d'essai : 24 - 70 j
Méthode : Recommandation d'essai OCDE 303 A

Les agents tensioactifs contenus dans ce mélange sont conformes aux critères de biodégradabilité définis dans la réglementation (CE) No.648/2004 sur les détergents. Les données appuyant cette affirmation sont à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront remises, soit sur leur demande directe, soit à la demande d'un fabricant de détergents.

Comportement dans les compartiments environnementaux : Mobilité dans le sol
Méthode : US-EPA

2-Aminoéthanol (No. CAS : 141-43-5)

Toxicité

Toxicité pour les poissons (LC50) : 150 mg/l
Espèce : *Oncorhynchus mykiss* (truite arc-en-ciel)
Toxicité aiguë
Durée d'exposition : 96 h

Toxicité pour la daphnie et d'autres invertébrés aquatiques (EC50) : 120 mg/l
Espèce : *Daphnia magna* (puce d'eau)
Immobilisation
Durée d'exposition : 24 h
Méthode : Recommandation d'essai OCDE 202

Toxicité pour les algues (EC50) : 15 mg/l
Espèce : *Desmodesmus subspicatus* (algues vertes)
Inhibition de la croissance
Durée d'exposition : 72 h

Toxicité pour les bactéries (EC50) : > 1 000 mg/l
Espèce : boue activée
Inhibition de la respiration
Temps d'exposition : 3 h
Méthode : Recommandation d'essai OCDE 209

Toxicité pour les bactéries (EC10) : 6 300 mg/l
Espèce : *Pseudomonas putida*
Inhibition de la croissance
Durée d'exposition : 16 h
Méthode : DIN 38412 Partie 8

Persistence et dégradabilité

Biodégradabilité : Test de Sturm modifié : > 80 %
Facilement biodégradable
Durée d'essai : 19 j
Méthode : Recommandation d'essai OCDE 301B

SECTION 13 : Facteurs à prendre en compte pour l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer conformément aux réglementations locales.
Contacter les services chargés de l'élimination des déchets.

Emballages contaminés : Eliminer en tant que produit non utilisé.

SECTION 14 : Informations pour le transport

IATA

14.1 **Numéro UN** : 1903
14.2 **Nom correct pour l'expédition** : Désinfectant, liquide, corrosif, n.o.s.
(2-Aminoéthanol, Chlorure de didecyldiméthylammonium)
14.3 **Classe de danger pour le transport** : 8
14.4 **Groupe d'emballage** : III
Etiquettes : 8
14.5 **Dangers environnementaux** : Non

IMDG

14.1 **Numéro UN** : 1903
14.2 **Nom correct pour l'expédition** : Désinfectant, liquide, corrosif, n.o.s.
(2-Aminoéthanol, Chlorure de didecyldiméthylammonium)
14.3 **Classe de danger pour le transport** : 8
14.4 **Groupe d'emballage** : III
Etiquettes : 8
EmS Numéro 1 : F-A
EmS Numéro 2 : S-B
14.5 **Dangers environnementaux** : Polluants marins : Oui

ADR

14.1 **Numéro UN** : 1903
14.2 **Nom correct pour l'expédition** : DESINFECTANT, LIQUIDE, CORROSIF, N.O.S.
(2-Aminoéthanol, Chlorure de didecyldiméthylammonium)
14.3 **Classe de danger pour le transport** : 8
14.4 **Groupe d'emballage** : III
Code classification : C9
Numéro identification danger : 80
Etiquettes : 8
14.5 **Dangers environnementaux** : Oui

RID

14.1	Numéro UN	: 1903
14.2	Nom correct pour l'expédition	: DESINFECTANT, LIQUIDE, CORROSIF, N.O.S. (2-Aminoéthanol, Chlorure de didecyldiméthylammonium)
14.3	Classe de danger pour le transport	: 8
14.4	Groupe d'emballage	: III
	Code classification	: C9
	Numéro identification danger	: 80
	Etiquettes	: 8
14.5	Dangers environnementaux	: Oui

DOT

14.1	Numéro UN	: 1903
14.2	Nom correct pour l'expédition	: Désinfectant, liquide, corrosif, n.o.s. (2-Aminoéthanol, Chlorure de didecyldiméthylammonium)
14.3	Classe de danger pour le transport	: 8
14.4	Groupe d'emballage	: III
	Etiquettes	: 8
	Numéro du guide de réactions en cas d'urgence	: 153
14.5	Dangers environnementaux	: Non

TDG

14.1	Numéro UN	: 1903
14.2	Nom correct pour l'expédition	: DESINFECTANT, LIQUIDE, CORROSIF, N.O.S. (2-Aminoéthanol, Chlorure de didecyldiméthylammonium)
14.3	Classe de danger pour le transport	: 8
14.4	Groupe d'emballage	: III
	Etiquettes	: 8
14.5	Dangers environnementaux	: Non
14.6	Précautions spéciales pour l'utilisateur	: Néant
14.7	Transport en vrac conforme à l'Annexe II de MARPOL 73/78 et du code IBC	: Non applicable

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations / législation sur la sécurité, la santé et l'environnement propres à la substance ou au mélange

Cette fiche technique conformité respecte les exigences de la réglementation (CE) No. 1907/2006.

Législation nationale

Classe contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 2 : dangereux pour l'eau

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

non requise

SECTION 16 : Autres informations

Texte complet des déclarations H

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Dangereux si ingéré.
H312	Dangereux par contact avec la peau.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions des yeux.
H315	Provoque l'irritation de la peau.
H319	Provoque une grave irritation des yeux.
H332	Dangereux si inhalé.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour la vie aquatique.
H410	Très toxique pour la vie aquatique avec des effets néfastes à long terme.

Texte complet des phrases R

R11	Très inflammable.
R20/22	Dangereux en cas d'inhalation, de contact avec la peau et d'ingestion.
R22	Toxique en cas d'ingestion.
R35	Provoque des brûlures.
R36	Irritant pour les yeux.
R36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Les modifications depuis la dernière version sont mis en évidence dans la marge. Cette version remplace toutes les versions antérieures.

Les informations données dans cette fiche technique sécurité sont correctes d'après nos connaissances, nos informations et notre jugement, à leur date de publication. Ces informations ne sont donnée qu'à titre indicatif pour garantir la sécurité de manipulation, d'utilisation, traitement, stockage, transport, élimination et déversement, et ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Les informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et ne s'appliquent pas si le produit est utilisé avec un autre produit ou dans un autre traitement, sauf si cela est spécifié dans le texte.